



Circuit d'une demande AEEH



Caisse d'Allocations Familiales de Rennes
Cours des Alliés
35028 RENNES CEDEX 09



CIRCUIT D'UNE DEMANDE AEEH



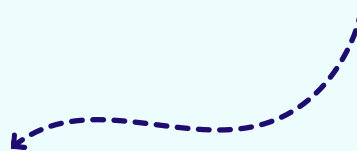
1. ENVOYER

Adressez votre demande à la
Maison départementale des
personnes handicapées (Mdph)



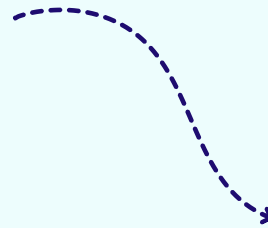
2. COMMISSION

La commission des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées
(CDAPH) statue



3. TRANSMISSION

Envoi dématérialisé de la demande Aeeh
et la décision à la Caf qui est l'organisme
chargé d'étudier les conditions
administratives et de payer le droit



4. ANALYSE

La Caf peut avoir besoin de documents complémentaires pour payer le droit*ou de prendre contact par téléphone avec vous afin de traiter votre demande dans les meilleurs délais. Le droit Aeeh est ouvert à partir du mois qui suit le dépôt de la demande.

--> L'Aeeh vous est donnée tous les mois si votre enfant vit chez vous.

--> L' Aeeh vous est donnée une fois par an si votre enfant est en internat.

*(Déclaration de ressources annuelles ou trimestrielles, Titre de séjour, Rib, Déclaration de situation , avantages invalidités et/ou vieillesse...).



CIRCUIT D'UNE DEMANDE AEEH

• Qu'est ce que le complément à l'Aeeh ?

Le complément Aeeh est un complément financier qui s'ajoute à l'Aeeh. Il permet de prendre en compte les dépenses liées au handicap ou le besoin d'aide humaine pour s'occuper de l'enfant. Il est attribué sur décision de la Cdaph de la Mdph suite à votre demande. Et c'est la Caf qui est chargée d'étudier les conditions administratives (par exemple la réduction d'activité...) et de verser l'aide.

• Comment est calculé le complément de l'Aeeh ?

Le montant est calculé en fonction :

--> des dépenses que vous avez en lien avec le handicap de votre enfant (sur devis et factures),

--> du temps que la personne que vous salariez passe à aider votre enfant (sur déclaratif),

--> de votre temps de travail, par exemple si vous travaillez moins pour aider votre enfant, vous aurez plus d'argent.



IMPORTANT :

Principe de non cumul des compléments avec certains avantages

La Caf contrôle systématiquement qu'il n'y a pas de cumul entre les compléments versés au titre de la réduction ou de la cessation d'activité et les avantages suivants : perception d'IJ chômage, avantages conventionnels, allocation de remplacement pour maternité/paternité, pension d'invalidité 2^e et 3^e cat, Aah si le taux d'incapacité est compris entre 50% et 79% et pensions de retraite (exceptée retraite anticipée). Elle peut être amenée à verser le complément correspondant à la situation constatée et en informe alors la Mdph.



Pour combien de temps l'Aeeh et le complément d'Aeeh sont-ils donnés ?

La durée indiquée sur la notification d'accord est octroyée selon les besoins de l'enfant, dans le respect des durées minimales et maximales.

Renouvellement Aeeh

Pensez à refaire votre demande 6 mois avant la fin de la période pour laquelle l'Aeeh ou le complément vous ont été donnés.



Bon à savoir :

Vous pouvez peut-être bénéficier de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp), si l'état de santé de votre enfant nécessite votre présence à ses côtés.

À noter : l'Ajpp n'est pas cumulable avec les compléments d'Aeeh ou la majoration personne isolée versée au titre de l'Aeeh.

Besoin que l'on s'adapte à votre situation ?

Après son 20ème anniversaire, votre enfant peut être pris en compte dans le calcul de votre aide au logement, si :

- il est atteint d'une infirmité avec une incapacité permanente au moins égale à 80% ;
- il est titulaire de la carte invalidité ou reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) ;
- il est reconnu inapte au travail ;
- ses ressources nettes imposables n'excèdent pas le plafond individuel du fonds de solidarité vieillesse.



POUR CONTACTER LA CAF



Consultez le site caf.fr
Vous y trouverez tous nos points d'accueil
sur le département.



Téléchargez l'appli Caf-Mon compte
(gratuitement sur toutes les plateformes)



Envoyez un mail via votre espace personnel sur le site caf.fr
ou depuis l'application mobile Caf-Mon compte



Appelez le **3230** Service gratuit
+ prix appel



Envoyez un courrier à l'adresse :
Caf d'Ille-et-Vilaine
Cours des Alliés - 35028 RENNES CEDEX 9